

Informations clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EPARGNE ENTREPRISES DYNAMIQUE

(Codes AMF : Parts A : 990000097749 Parts B : 990000098529)

Fonds commun de placement d'entreprises non cordonné soumis au droit français géré par UZES GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPC sont la suivante :

- Le FCPE, de classification « Actions internationales », a pour objectif de rechercher une performance supérieure à l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 Price Index. Aucune zone géographique n'est exclue, mais une prépondérance sera faite sur l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie.
- Epargne Entreprises Dynamique n'est pas un fonds indiciel. L'indice n'est qu'un indicateur de comparaison.
- La stratégie d'investissement s'appuie sur une allocation en parts d'OPC avec un minimum de 60% d'actions des pays de la communauté Européenne. La part respective de chaque OPC dans la composition de l'actif variera en fonction des convictions des gérants.
- L'actif du FCPE est composé :
 - Au maximum de 100% de l'actif en parts d'OPC de droit français conformes ou non à la directive 85/611/CEE, par contre les OPC de droit étrangers seront conformes à la directive. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe Financière d'Uzès :
 - Au maximum de 50% de l'actif dans le même OPC à l'exception des fonds Paris Lyon Investissement et PEA Financière d'Uzès. La part respective de ces OPC ne pourra excéder 80% de

l'actif. Si les gérants investissent plus de 50% dans un même OPC, qui ne pourra être que les FCP suivants, Paris Lyon Investissement et PEA Financière d'Uzès, la Société de Gestion tiendra à la disposition des porteurs de parts du FCPE les documents d'information relatifs à l'OPC sous-jacent.

- Au maximum de 40% de l'actif investi dans des OPC monétaires et /ou dans des titres de petites capitalisations.
- Au maximum de 40% de l'actif exposé au risque de change autre que ceux de la Communauté européenne.
- Les OPC sous-jacents seront de classification Actions Françaises, Actions de pays de la zone euro, Actions des pays de la Communauté Européenne, Actions Internationales, Monétaire court terme et Mixte.
- Le FCPE n'intervient pas sur les marchés dérivés.

Autres informations :

- La durée minimale de placement recommandée est 5 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs dans le plan d'épargne entreprise.
- Ce fonds est un OPC de capitalisation.

Les demandes de souscriptions et de rachats de parts sont exécutées tous les semaines, le lundi sur la base des cours de clôture du vendredi, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.
- La catégorie de risque associé à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- Catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- L'exposition aux actions internationales explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPC peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative

- Risque de perte en capital : La perte en capital est liée à la nature des placements réalisés par le Fonds. Le fonds n'est garanti en capital.
- Risque actions : Le fonds peut être exposé au risque actions à hauteur de 100% maximum de son actif. Il supporte un risque lié à la fluctuation à la baisse de ces actifs entraînant une diminution de sa valeur liquidative.
- Risque lié aux investissements en petites capitalisations : Les marchés de petite capitalisation sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.
- Risque de taux : Le risque de taux est le risque de hausse des taux lorsque les placements sont réalisés à taux fixe et le risque de baisse des taux lorsque les placements sont réalisés à taux variable.
- Risque de change : Le fonds supporte un risque lié à la fluctuation des devises pouvant entraîner une diminution de sa valeur liquidative.
- Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de l'OPC.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais d'entrée	4% maximum à la charge de l'entreprise ou bien à la charge des salariés souscripteurs en fonction des modalités de la convention passée entre l'entreprise et le teneur de compte conservateur de parts.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants PART A	Néant
Frais courants PART B	1.50% maximum
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

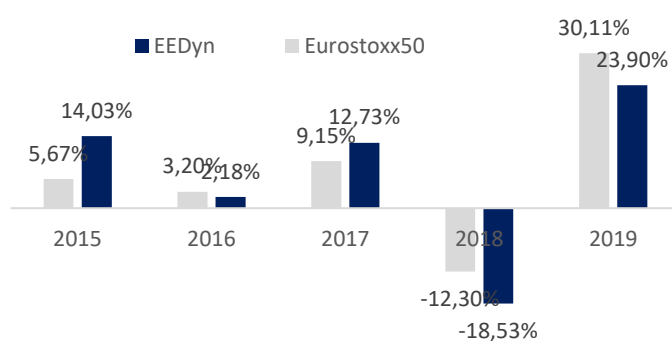
Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

*Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 28/12/2018. Ils peuvent varier d'année en année et ils ne comprennent pas les frais de transactions.

Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : www.finuzes.fr

Performances passées

Performances du FCP au 27/12/2019



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Cet OPC a été créé le 25/04/2008.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.

Informations pratiques

- Le dépositaire de cet OPC est Financière d'Uzès et le teneur de compte est Prado Epargne.
- La forme juridique : Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) multi-entreprises.
- Le prospectus complet de l'OPC, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de La Financière d'Uzès-13 rue d'Uzès-75002 Paris ou sur le site internet : www.finuzes.fr.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les semaines, vendredi de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 H auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZES et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du vendredi qui suit la réception des demandes, soit à cours inconnu. Si le vendredi est un jour férié légal, la valeur liquidative de l'OPC est calculée sur les cours de clôture du jour précédent.
- La valeur liquidative est disponible sur le site www.finuzes.fr et au 33 (0) 1 45 08 30 24.
- Rôle, composition et mode de désignation du conseil de surveillance : le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour examiner le rapport de gestion, les comptes annuels de l'OPC, la gestion financière, administrative et comptable de l'OPC, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans le cas prévu par ce dernier. Le conseil de surveillance du fonds est composé de 2 membres pour chaque entreprise adhérente :
 - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par lui ou les comités d'entreprise ou le comité central d'entreprise ou par les représentants des diverses organisations syndicales présentes dans l'entreprise,
 - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'UZES GESTION et La Financière d'Uzès ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.finuzes.fr ainsi qu'en version papier sur demande.